



FO SUR TOUS LES FRONTS, ILS NE PASSERONT PAS!

Le 14 mai 2024 restera comme un jour particulièrement sombre pour l'administration pénitentiaire. Lors d'une attaque extrêmement violente et choquante d'un fourgon pénitentiaire, deux agents ont été tués dans l'Eure. La mobilisation massive des agents qui a suivi cet événement tragique, qui n'est pas un accident de travail, a permis d'échanger rapidement avec le ministère.

Malgré les demandes récurrentes de FO-Justice visant à améliorer les conditions de détention et permettre d'améliorer les conditions de travail des surveillants pénitentiaires, il aura fallu deux morts pour qu'ils soient enfin écoutés. Une plateforme revendicative commune a été proposée. À l'issue des discussions, une proposition ministérielle a été travaillée et va permettre d'aller rapidement vers un protocole d'accord. La confédération renouvelle toutes ses pensées et sincères condoléances à l'ensemble des familles et des collègues des deux agents décédés lors de cette attaque.

FO salue également le courage des camarades de l'administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie, qui ont été victimes lors des émeutes de la semaine dernière de mutineries et de prises d'otages. La confédération apporte tout son soutien à FO-Justice et à l'ensemble des camarades de la fonction publique qui se battent pour préserver leur emploi et leur statut. La protection fonctionnelle ne doit plus être une théorie, mais bien un droit dont l'ensemble des fonctionnaires doivent bénéficier.

Également en jeu ces jours-ci : l'avenir du paritarisme, auquel FO est profondément attachée. FO s'est toujours inscrite dans la pratique contractuelle et conventionnelle : c'est une position essentielle, établie de longue date. On reconnaît souvent la paternité du terme même de « paritarisme » à Force Ouvrière et son secrétaire général André Bergeron lors de la création de l'Assurance chômage en 1958. C'est le sens de notre présence à l'Assemblée nationale aux côtés du groupe LIOT, en soutien

à leur proposition de loi visant à redonner la main aux interlocuteurs sociaux sur l'Assurance chômage.

Le paritarisme est remis en cause depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle en 2022 nous avons signé un nouvel accord national interprofes-

FO s'est toujours inscrite dans la pratique contractuelle et conventionnelle

sionnel sur le paritarisme, dans lequel nous avons rappelé qu'il convient d'opposer le rôle et le financement de ce qui relève de l'intérêt général et donc de l'État, et ce qui relève de la solidarité ouvrière et du paritarisme et donc des organisations syndicales et patronales. Pour autant, les tentatives de ponction sur les retraites complémentaires, les propositions de nouvelles réformes de l'Assurance chômage fixées de manière unilatérale par l'exécutif, la volonté de classer Action Logement Services dans la catégorie des administrations publiques, comme l'a fait l'Insee, sont autant de sujets qui inquiètent. Au bout du bout, ils ont pour objectif d'affaiblir la place du paritarisme dans toutes ses dimensions : la santé, la retraite, l'Assurance chômage, la formation professionnelle, le logement...

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr